

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2016

NOTE DE SYNTHESE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Affaires financières

L'exécution budgétaire se décompose de la manière suivante pour l'exercice 2016 :

➤ Investissement :		
• solde d'exécution 2016		892 519,95 €
• reprise du résultat 2015		<u>2 908 681,70 €</u>
• résultat de clôture 2016		3 801 201,65 €
• <i>solde des restes à réaliser 2016</i>		- 3 804 501,82 €
➤ Fonctionnement :		
• solde d'exécution 2016		436 457,08 €
• reprise du résultat 2015		<u>4 481 422,67 €</u>
• résultat de clôture 2016		4 917 879,75 €

Soit un excédent global cumulé des deux sections de 8 719 081,40 €.

I – La section de fonctionnement**A. Les dépenses**

Dépenses réelles de fonctionnement		Réalisé 2015	Voté 2016	Réalisé 2016	% exécution	Evolution 2015/2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 124 354.70	9 414 273.24	8 949 837.60	95.06 %	-1.91 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 227 365.00	25 910 000.00	24 954 355.78	96.31 %	-1.08 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	314 559.12	186 047.00	185 747.00	99.83 %	-40.95 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 335 682.34	9 887 758.00	9 798 821.37	99.10 %	193.75 %
66	CHARGES FINANCIERES	1 457 172.35	2 066 000.00	1 400 966.25	67.81 %	-3.85 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	872 441.69	38 060.00	15 043.26	39.52 %	-98.27 %
		40 331 575.20	47 502 138.24	45 304 771.26	95.37 %	12.33%

- **Les charges à caractère général** : elles représentent, en 2016, 19,75% des dépenses réelles de fonctionnement contre 22,6% en 2015 et 23,5% en 2014. Cette nouvelle diminution (2^{ème} année consécutive) reflète les efforts de gestion réalisés par les différents services municipaux notamment par le biais d'une optimisation des moyens en place et à disposition.

Ainsi, après les secteurs des systèmes d'information et des fêtes et cérémonies en 2015, ce sont les secteurs de l'enfance jeunesse (- 54 898 €), des sports (- 40 734 €) ou encore les services techniques (- 367 050 €) qui ont réalisé de véritables économies, tout en maintenant une offre et une activité identique aux années précédentes.

Comme pour les exercices antérieurs, certaines dépenses sont tout de même concernées par des augmentations : la restauration scolaire (+ 26 354 €), les affaires scolaires (+ 22 072 €), les affaires juridiques (+ 49 926 €).

- **Les charges de personnel** : à contrario des années précédentes mais dans la lignée des économies évoquées pour les charges à caractère général, les charges de personnel, ont connu une diminution, en 2016, de 1,08 % par rapport à 2015, ceci malgré des évolutions réglementaires annuelles encore très présentes :
 - La 1^{ère} phase de l'augmentation du point d'indice (au 1^{er} juillet 2016)
 - L'augmentation des cotisations retraites
 - Le paiement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat ; payée annuellement)
 - La mise en place de la réforme PPCR (modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations) pour les agents de catégorie B.
- **Les atténuations de charges** : ce chapitre, qui comprend essentiellement le versement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), a connu, conformément aux prévisions inscrites dans le BP, une baisse de plus de 40% au regard de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique surtout du fait de la création de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui a permis de répartir davantage la péréquation horizontale entre les communes membres.
- **Les autres charges de gestion courante** : il s'agit du seul chapitre des dépenses de fonctionnement qui a connu une augmentation. Comme expliqué dans la note de présentation du BP 2016, cette hausse découle des évolutions réglementaires liées à la réforme territoriale et plus précisément à la création du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales). Rappelons que ce fonds, versé par la Ville au Territoire à hauteur 6 529 811 €, a été compensé à dû concurrence par la Métropole (au chapitre 73 – impôts et taxes). L'impact réel pour le budget communal est donc neutre mais vient artificiellement « gonfler » les masses budgétaires.
- **Les charges financières** : pour la 2^{ème} année consécutive, elles ont connu une baisse. Celle-ci est de 3,85% en 2016 et s'explique une nouvelle fois par la diminution des ICNE (intérêts courus non échus), à hauteur de 49 687 €.
- **Les charges exceptionnelles** : la très forte diminution de ce chapitre s'explique par l'extinction du reversement à la CAVB des dotations de solidarité communautaire 2002 et 2003 (reversement lissé sur plusieurs exercices et dont le solde définitif avait été réglé fin 2015).

Outre l'ensemble de ces dépenses, 2 030 661,01 € ont été exécutés au titre des écritures d'amortissement des biens (écritures dont le montant est similaire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement).

B. Les recettes

Recettes réelles de fonctionnement		Réalisé 2015	Voté 2016	Réalisé 2016	% exécution	Evolution 2015/2016
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	190 346.66	157 017.00	199 004.61	126.74 %	4.54 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 461 567.63	5 268 120.00	5 535 210.80	105.06 %	1.34 %
73	IMPOTS ET TAXES	24 576 557.42	31 680 138.00	31 833 948.00	100.48 %	29.52 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 535 317.03	8 215 826.57	8 108 044.17	98.68 %	-14.96 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 526 867.06	1 421 315.00	1 945 767.95	136.89 %	27.43 %
76	PRODUITS FINANCIERS	10 868.42	2 949.00	4 393.40	148.97 %	-59.57 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	519 232.75	35 000.00	12 360 189.03	- %	2 280.47 %
		41 820 756.97	46 780 365.57	59 986 557.96	128.23 %	43.43 %

- **Les atténuations de charges** : elles regroupent l'ensemble des remises et remboursements perçus par la collectivité. Il peut s'agir de remboursements liés à des achats ou à des rémunérations. Ce sont d'ailleurs les indemnités journalières versées par l'assurance maladie qui composent essentiellement l'exécution de 2016, puisqu'elles représentent 96,35% du montant total perçu.

- **Les produits des services et du domaine** : comme en 2015, ces produits sont en augmentation au regard de l'exercice précédent. Cette hausse concerne plusieurs secteurs tels que le CMS au niveau des produits des actes médicaux et dentaires (+ 4,53%), les affaires scolaires pour les recettes liées aux études dirigées (+ 7,54%) ainsi que les services techniques par rapport aux droits d'occupation du domaine public.
- **Les impôts et taxes** : ce chapitre comprend à la fois les recettes de fiscalité directe (qui depuis 2016, intègrent les produits de TH précédemment perçus par l'ex CAVB suite à la réforme territoriale), l'attribution de compensation versée par la Métropole (qui compense le FCCT versé par la Ville au Territoire) ainsi que les différentes taxes en vigueur sur la commune (taxe de séjour, taxe sur l'électricité...), les droits de mutation et enfin le FSRIF (fonds de solidarité de la région Ile de France).

Hors fiscalité de l'ex CAVB (sur la TH et la TFNB), le produit des 3 taxes directes locales (rôles supplémentaires compris) progresse de 1,44 % entre 2015 et 2016, sans toutefois aucune variation des taux votés par le Conseil municipal (taux non modifiés depuis 2005).

Les recettes émanant des différentes autres taxes, comme la taxe de séjour ou la taxe sur l'électricité, sont quant à elles en hausse de plus de 52 000 € par rapport à 2015. Concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, les produits en découlant sont très stables (variation de 2 760 € entre 2015 et 2016).

Enfin, les produits liés au FSRIF se sont élevés en 2016 à 1 583 064 €, soit une hausse de 38,91 % par rapport à 2015.

- **Les dotations et subventions** qui constituent la deuxième source de recettes pour le budget communal ont connu une diminution de 14,97%, principalement expliquée par la baisse de la DGF et des allocations compensatrices de TH. A contrario, la DSU (dotation de solidarité urbaine) a, elle, augmenté pour s'établir en 2016 à 739 708 €.

	2015	2016	Evolution
DGF	4 875 720,00	4 109 763,00	- 15,70 %
DSU	732 384,00	739 708,00	1,00 %

La diminution de DGF de 765 957 € par rapport à 2015, est une nouvelle fois liée aux dispositions relatives au plan de redressement des comptes publics.

- **Les produits de gestion courante** ont connu une augmentation d'environ 27% pour s'établir à 1 945 767,95 €. Ces recettes proviennent des redevances versées par la Socachal à la Ville, aux redevances publicitaires (insertions dans le magazine municipal), aux loyers perçus sur le parc communal (loyers + charges), ainsi qu'au remboursement par l'OPH des salaires des jardiniers de la ville qui interviennent sur les espaces verts du parc locatif du bailleur.
- **Les produits financiers** : il s'agit de produits liés principalement à des remboursements d'autres collectivités ou établissements au titre d'opérations financées et portées par la commune (remboursement de la Ville d'Arcueil au titre d'une partie de travaux effectués rue de la Citadelle par la commune de Cachan).
- **Les produits exceptionnels** résultent des opérations de cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'année (l'instruction comptable veut que les écritures passent en 1^{er} lieu par la section de fonctionnement pour être ensuite « basculés » en recettes d'investissement).

En conclusion, comme pour l'année 2015, le compte administratif 2016 laisse apparaître un budget maîtrisé et conforme aux prévisions du budget primitif.

II – La section d'investissement

A. Les dépenses

Dépenses d'investissement		Réalisé 2015	Voté 2016	Réalisé 2016	% exécution	Evolution 2015/2016
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 983 862.11	4 302 500.00	4 256 491.31	98.93 %	7.33%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	106 940.95	243 304.00	101 587.16	41.75 %	-5.00 %
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	200 000.00	12 958.00	12 958.00	100.00%	-93.52%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 400 725.00	14 013 755.83	9 690 719.07	69.15 %	3.08 %
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 004 618.59	4 621 023.84	577 334.72	12.49 %	-42.53 %
		14 696 146.65	23 193 541.67	14 639 090.26	63.11 %	-0.38 %

- Les dépenses liées aux remboursements des **emprunts** augmentent de 7,33% par rapport à l'année précédente et résultent des emprunts contractés en 2015 (le remboursement du capital et des intérêts intervenant en N+1)
- Les **dépenses d'équipement** (regroupant l'ensemble des comptes d'immobilisations) ont été exécutées à hauteur de 54,96% au 31 décembre 2016 (certains engagements 2016 ayant fait l'objet de restes à réaliser, donc mandatés en N+1).

Les dépenses effectives 2016 concernent les principales opérations suivantes :

- Rénovation du stade Dumotel (solde de l'opération) : 101 714,97 €
- Début de la phase 1 de la rénovation de l'Hôtel de Ville : 481 745,28 €
- Travaux de rénovation du Château Raspail : 43 733,40 €
- Réalisation d'aménagements au parc Raspail : 45 825,80 €
- Travaux d'accessibilité notamment sur l'école P. Doumer élémentaire : 433 140,62 €
- Travaux divers dans les parkings Hénouille et Dumotel : 59 012,56 €
- Travaux de rénovation au cinéma La Pléiade : 119 360,30 €
- Modernisation des installations du CMS et acquisition de matériel : 58 347 €
- Travaux de rénovation et d'amélioration des propriétés communales (parc privé) : 102 277,80 €
- Installation de bornes pour les véhicules électriques dans le parking de la Maison des services publics : 15 833,10 €
- Travaux d'amélioration du système de désenfumage et d'alarme incendie à Bussy le Repos : 55 630,89 €
- Travaux de rénovation dans les groupes scolaires, acquisition de mobilier et début des études du GS Coteau : 361 050,23 €
- Acquisition et installation de TNI à l'école élémentaire Paul Doumer : 56 999,34 €
- Remplacement d'une armoire électrique au stade Léo Lagrange : 21 924,26 €
- Travaux d'amélioration des centres socio-culturels : 42 519,20€
- Travaux pour l'installation des nouveaux locaux SPU : 432 695,41 €
- Travaux dans les cuisines scolaires et achat de matériel de restauration : 132 339,71 €
- Extension du site cinéraire et travaux sur les canalisations du cimetière : 26 841,20 €
- Acquisition de 3 véhicules dont un électrique (service urbanisme, ateliers municipaux et Bussy le Repos) : 33 834,63 €
- Travaux d'aménagement de l'espace paysager rue du Docteur Hénouille (fin de l'opération) : 232 934,83 €
- Démolition du pavillon situé au 6 avenue Carnot : 93 954 €
- Préparation du terrain pour la Ferme Pédagogique + maîtrise d'œuvre : 27 620,64 €
- Installation d'un radar pédagogique avenue du Président Wilson : 6 812,95 €

Les acquisitions foncières ont été exécutées à hauteur de 6 100 936,74 € notamment pour les parcelles situées aux 6 et 21 avenue Carnot, aux 12 et 16 rue des Deux Frères ainsi qu'à la parcelle de l'ancienne station Total (avenue de la Division Leclerc). Elles correspondent également au rachat au SAF du périmètre « H » (avenue Aristide Briand, rue Ampère et rue de l'Armistice)

pour 2 359 726,61 euros. Conformément au vote du BP 2016, la dotation complémentaire versée à l'OPH pour le l'opération d'acquisition-amélioration de l'ex patrimoine de la SIAEM a été réalisé à hauteur de 2 102 193,10€.

B. Les recettes

Recettes d'investissement		Réalisé 2015	Voté 2016	Réalisé 2016	% exécution	Evolution 2015/2016
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 440 739.39	670 000.00	813 670.31	121.44 %	-43.52 %
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	877 330.71	0.00	0.00	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	124 789.97	2 470 560.39	1 012 493.38	40,98 %	711.35 %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 280 000.00	1 562 000.00	1 562 000.00	100.00 %	-81.13 %
21/23	IMMOBILISATIONS (corporelles et en cours)	4 677.24	0.00	0.00	-	-
040	OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	2 394 662.47	2 050 000.00	14 375 454.97	701.24 %	500.31
024	PRODUITS DES CESSIONS	0.00	14 330 140.72	0.00	-	-
		13 122 199.78	21 082 701.11	17 763 618.66	84.25 %	35.37 %

- **Les dotations et fonds propres** : après une hausse en 2015, ils reviennent à un niveau comparable à celui de 2014, voire légèrement supérieur, pour s'établir à 813 670,31 €. Cela s'explique par un montant de FCTVA en baisse (543 518 € en 2016 contre 1 123 438 € en 2015) et l'extinction de la DDGI (Dotation départementale globale d'investissement).
- **Les emprunts et dettes assimilées** correspondent à l'emprunt voté lors de la DM 2016. En effet, le montant inscrit initialement au BP a été réduit de plus de 39 % suite à la recherche et l'obtention de subventions importantes émanant notamment du Fonds de soutien à l'investissement public local. Le montant contracté 2016 s'est donc établi à 1 562 000 €, reflétant ainsi la volonté municipale de désendettement : la Ville se désendette en effet de la différence entre le remboursement en capital de la dette (4 255 433,20 €) et le montant du nouvel emprunt contracté.
- **Les principales subventions perçues en 2016** :
 - 45 520,83 € de la DRIHL concernant le 1^{er} acompte de l'aide aux Maires bâtisseurs
 - 2 945,26 € de l'Etat pour l'acquisition du matériel lié à la mise en place des procès-verbaux électroniques
 - 267 588,40 € de l'Etat au titre du FSDIL pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville et d'accessibilité à l'école Paul Doumer (acomptes)
 - 69 086 € du Centre national du cinéma et de l'imagerie animée (CNC) au titre du solde des travaux effectués au cinéma la Pléiade
 - 135 577 € de la DRAC pour la phase 1 des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville
 - 11 800 € de la Fédération française de football pour les travaux au stade Dumotel
 - 23 041,56 € de la CAF pour l'acquisition de logiciels de gestion des présences dans les crèches et dans les accueils de loisirs
 - 5 544,63 € du Fonds d'insertion pour les personnes handicapées, au titre des aménagements de postes et acquisition de matériels réalisés pour des travailleurs handicapés
 - 400 000 € du Département pour la remise en état du patrimoine Raspail

Rappelons également qu'au titre du rachat du patrimoine de la SAIEM par l'OPH, la commune a perçu la 1^{ère} partie de ses titres de participation, à hauteur de 5,2 M€, conformément aux prévisions du BP 2016.

Le solde du chapitre correspond principalement aux amendes de police perçus à hauteur de 26 854 €.